

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 30 novembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BEURAERT Martine, procuration à Mme BOULENGER Delphine,
M. BEZILLE Marc, procuration à M. HURLUS Jacques,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,
M. DEHAENE Michel, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
M. DELVALLE Jean,
M. FAIDUTTI Jean-Marc, procuration à M. BODART Michel,
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M. LAPIERRE Julien, procuration à M. DUYCK Joël,
M. MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme HERDIN Andrée,
Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, procuration à M. DELABRE Aimé,
M. THOREZ Jean-Claude,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absent :

M. PARENT Michael,

Secrétaire de séance : M. PRUVOST Philippe.

Délibération n°2021D194 - Petite enfance, jeunesse, santé et sport - Appel à projet – « Cueillette de pommes au verger » - Ecole Sacré-Cœur Fleurbaix.

La Vice- Présidente expose au Conseil :

Dans le cadre du programme VIF (Vivons en Forme), la CCFL soutient les communes membres, écoles et associations qui souhaitent mettre en place un projet favorisant une alimentation équilibrée et/ou l'activité physique. Les appels à projet permettent de solliciter une aide financière ou logistique.

La subvention offerte peut s'élever jusqu'à 40% du montant prévisionnel dans les limites de la ligne budgétaire annuelle attribuée par la C.C.F.L. Une seule subvention par demandeur est octroyée chaque année. Le plafond estimé par action est de 500€. En deçà de 200€, le montant total pourra être pris en charge.

Dans le cadre du programme VIF (Vivons en Forme) et dans continuité de l'action fruits et légumes financée par la Communauté de Communes Flandre Lys, l'Association des Parents d'Elèves de l'école Sacré-Cœur de Fleurbaix effectue une demande de subvention pour l'organisation d'une sortie pour 2 classes de maternelles à la pommeraie d'Aubers le 07/10/2021.

Cette sortie avait pour objectifs de permettre aux élèves de découvrir le verger, de cueillir les pommes et de favoriser le plaisir de les consommer. Cette sortie a également permis de sensibiliser les élèves au monde du vivant et de mobiliser du langage par le biais d'un vocabulaire adapté.

Date : 07/10/2021 (en raison du contexte sanitaire et de l'éventualité d'annulation, l'association n'a pas pu anticiper sa demande de subvention).

Public : 53 élèves de 2 classes de maternelle

Instruction du dossier :

Budget :

- Transport des élèves : 78 €

- Achat de jus de pomme : 11.50 €

Montant de la subvention pouvant être accordée : Montant inférieur à 200€, prise en charge possible à 100%, soit 89.50€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil de :

- DECIDER de subventionner l'appel à projet repris ci-dessus à hauteur de 89,50 € honorables sur présentation de justificatifs et sous réserve de la production de tous les éléments sollicités dans ce cadre
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

